

L'an deux mil treize, le mardi 26 février, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 février 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAI, Mr COIGNARD, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BARBÉ, Mme ROYO, Mrs BRAULT, GUYARD, SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur MAIGNAN, pouvoir à Monsieur MORIN.
Monsieur RODALLEC, pouvoir à Madame ROYO.

Absentes non excusées :

Madame BOURNICHE
Madame LUCAS
Madame RONDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/02/03

OBJET : Finances locales : avances
ECOLE NAZARETH : 1^{ER} ACOMPTE DE FONCTIONNEMENT 2013

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Lors de sa séance du 25 juin 2003, le Conseil Municipal de Bonchamp-lès-Laval a donné son accord à la passation d'un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée Nazareth.

La Commune s'engage à assumer les dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans la commune ainsi que les élèves admis par dérogation dont les parents sont domiciliés hors commune, fréquentant les classes élémentaires et maternelles ou enfantines de l'école privée Nazareth de Bonchamp-lès-Laval.

Il est décidé, **à l'unanimité** :

- d'autoriser le versement d'un premier acompte de 20 000 € à l'OGEC de l'école Nazareth.

Pour extrait conforme,
Le 4 mars 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130226-D20130203-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013

Publication : 05/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation